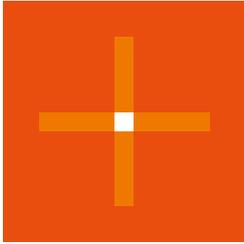




**Demande de  
raccordement  
d'un programme  
immobilier**



Ce document est à utiliser pour une demande de raccordement d'un lotissement à usage résidentiel ou d'un immeuble à usage résidentiel ou tertiaire (plus de 10 lots). Il peut également s'appliquer dans le cadre de l'aménagement d'une superficie inférieure à 10000 m<sup>2</sup> dont la destination des lots est à vocation tertiaire ou PME / PMI.

Nous vous recommandons de réaliser votre demande de raccordement à minima : **49 semaines avant la date de mise en service souhaitée** de votre installation.

**Afin de mieux préparer votre projet et faciliter la constitution de votre dossier, nous vous invitons à prendre connaissance de :**

- **La fiche « les 7 étapes clefs raccordement individuel »**
- **La notice explicative des pièces justificatives à fournir**

**Attention :**

les mentions avec astérisques\* dans le formulaire sont à renseigner **OBLIGATOIREMENT** pour l'instruction de votre dossier. Les pièces justificatives sont listées à la dernière page du formulaire.

Tout dossier incomplet ou illisible ne pourra être pris en compte par les services EDF Archipel Guadeloupe.

Merci de votre compréhension.

## Contacts

**Tél :** 0590 38 20 50

**Email :** edf-guadeloupe-entreprises-et-collectivites@edf.fr

**Site web :** [www.edf.gp](http://www.edf.gp)

**Adresse postale :**

EDF Archipel Guadeloupe  
Rue Euvremont Gène  
Bergevin - BP 85  
97153 Pointe-à-Pitre

*\*Délai moyen constaté.*

# Les 7 étapes clés

## d'un raccordement d'un programme immobilier



1

### Demande de raccordement d'un programme immobilier auprès de EDF Archipel Guadeloupe

- En complétant le formulaire et en joignant les pièces justificatives obligatoires.
- Dossier à transmettre par email à : [edf-guadeloupe-entreprises-et-collectivites@edf.fr](mailto:edf-guadeloupe-entreprises-et-collectivites@edf.fr)

#### Un contrôle de votre dossier sera opéré pour passage à l'étape 2.

*Aucun dossier incomplet ou illisible ne pourra être pris en compte : vous en serez informé et disposerez d'un délai de 3 mois pour le compléter avant annulation de votre dossier.*

2

### Acceptation de la demande de raccordement d'un programme immobilier par EDF Archipel Guadeloupe

Vous recevrez un courrier de complétude et la confirmation de prise en compte de votre dossier.

3

### Réalisation de l'étude technique et chiffrage par EDF Archipel Guadeloupe

Nos services prendront RDV avec vous afin de compléter l'étude par une visite technique sur site.

#### Une proposition de raccordement d'un programme immobilier et un devis vous seront adressés.

4

### Acceptation des travaux de raccordement d'un programme immobilier par le client

- Transmission du devis signé par email à : [edf-guadeloupe-entreprises-et-collectivites@edf.fr](mailto:edf-guadeloupe-entreprises-et-collectivites@edf.fr)
- Règlement d'acompte des travaux auprès du service comptable EDF Archipel Guadeloupe.

#### Après réception, une demande d'autorisation de travaux sera opérée auprès de l'administration par EDF Archipel Guadeloupe.

Possibilité de régler vos travaux de raccordement par virement bancaire (recommandé).

#### **RIB EDF GUADELOUPE** Merci d'indiquer la référence de votre devis EDF lors de votre virement

Code banque <b>10107</b>	Code guichet <b>00471</b>	Numéro de compte <b>00740712089</b>	Clé <b>41</b>	IBAN <b>FR76 1010 7004 7100 7407 1208 941</b>
CODE BIC <b>BREDFRPPXXX</b>	Domiciliation <b>BRED POINTE A PITRE</b>			

5

### Execution des travaux de raccordement d'un programme immobilier par EDF Archipel GUADELOUPE

- Vous serez recontacté par un chargé d'affaires pour planifier un RDV d'intervention sous 3 semaines\* après réception de votre règlement d'acompte.
- Sous réserve de l'obtention des autorisations administratives et de la bonne exécution d'éventuels travaux / installations à votre charge suite à l'étude technique.

6

### Mise en exploitation des ouvrages de raccordement

7

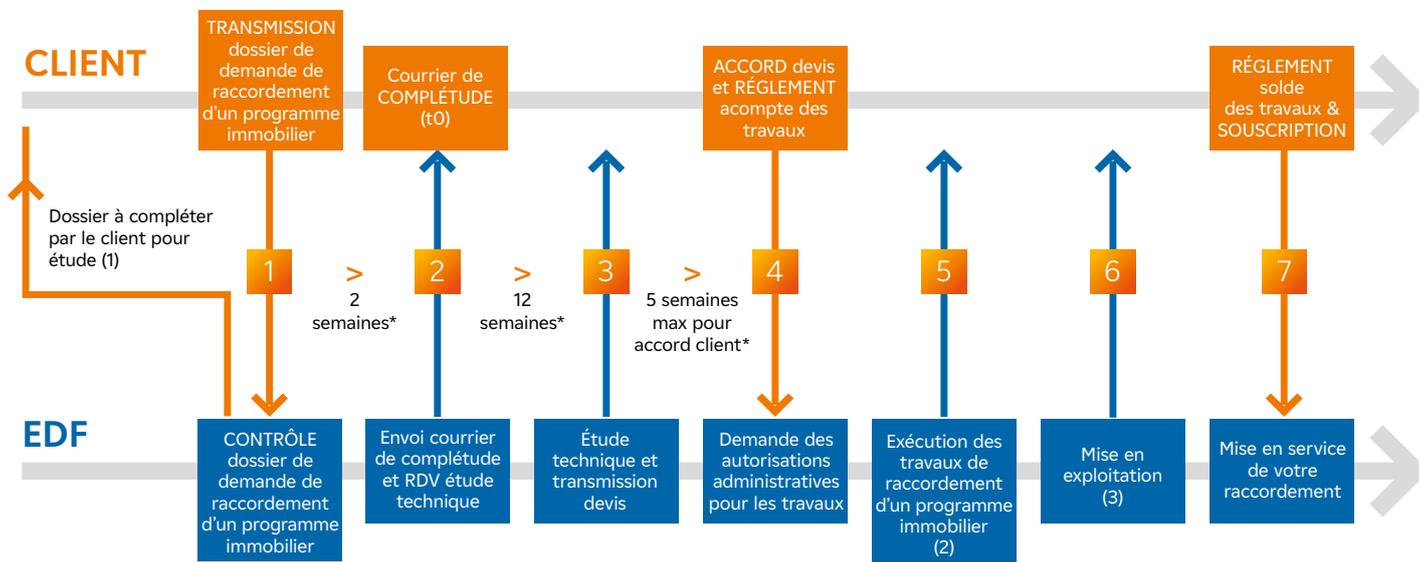
### Fin de travaux / mise en service de l'installation sous réserve de :

- La réception du règlement de solde des travaux de raccordement,
- La remise du « Certificat de Conformité » de votre installation visée par le CONSUEL,
- La signature d'un contrat EDF pour la fourniture d'électricité.

\*Délai moyen constaté.



## Planning prévisionnel étude & travaux

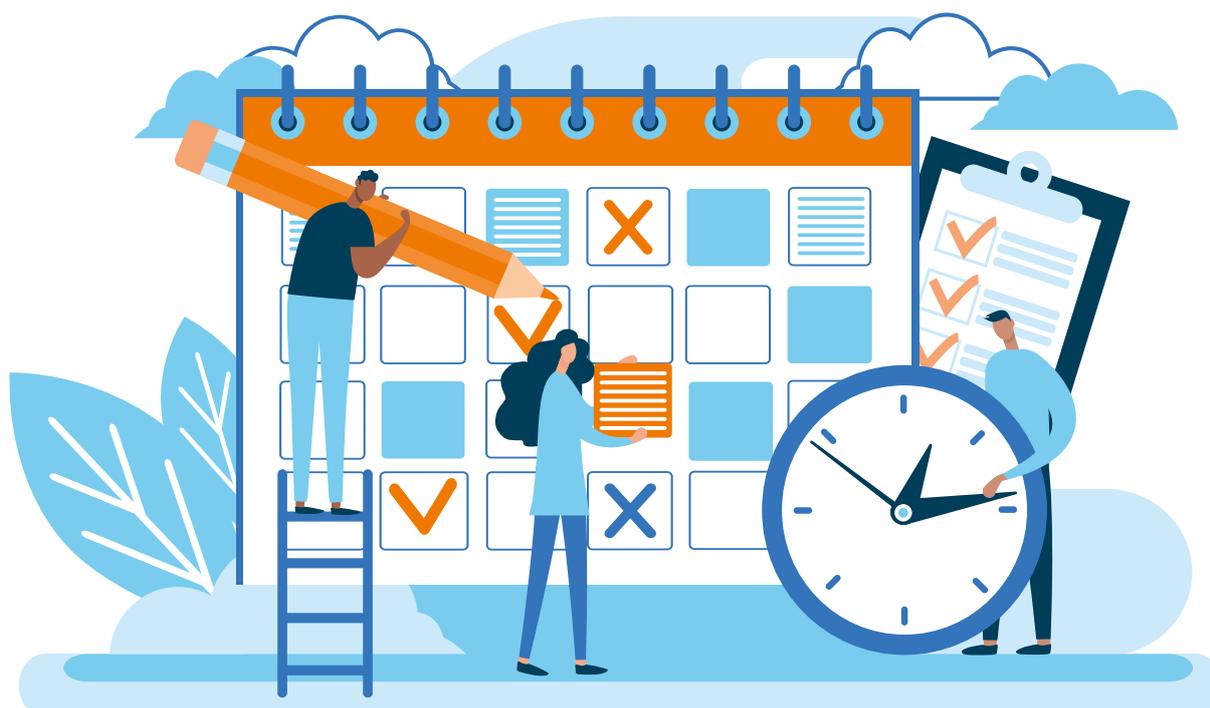


\*Délai moyen constaté

(1) : Le dossier sera considéré comme annulé si non complété sous 3 mois

(2) : Délai non applicable en cas de travaux d'adaptation, d'extension du réseau électrique de raccordement en zones dites rurales

(3) : Le délai de mise en exploitation est en général de 3 semaines



# Notice explicative des pièces justificatives



A

## Plan de situation

- Échelle 1/25.000<sup>ème</sup> ou 1/10.000<sup>ème</sup>;
- Avec localisation du projet.

 **Disponible sur :**  
[www.google.fr/maps](http://www.google.fr/maps), [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)



B

## Plan cadastral

- Échelle 1/2.000<sup>ème</sup> ou 1/1.000<sup>ème</sup>;
- Identification de la parcelle concernée.

 **Disponible sur :**  
[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)  
ou auprès de votre notaire.



C

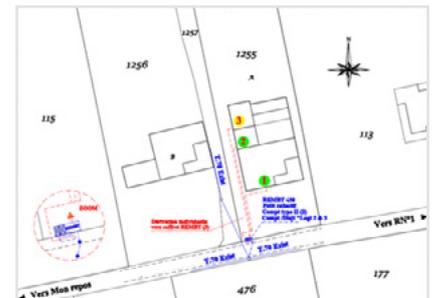
## Plan de masse

### Pour les lotissements

- La représentation des différentes parcelles avec leurs références et leurs superficies;
- Le tracé des canalisations électriques projetées à l'intérieur du lotissement;
- La position sur chaque parcelle des coffrets comprenant le coupe-circuit principal individuel;
- Les emplacements des éventuels postes de transformation;
- Dans le cas d'un lotissement avec construction, la limite du bâti de chaque parcelle.

### Pour les immeubles

- La position du ou des coffrets comprenant le coupe-circuit principal collectif.
- Les canalisations électriques projetées à l'intérieur de l'immeuble (liaison HTA de raccordement des postes HTA/BT, liaisons BT vers colonnes électriques, colonnes électriques, dérivations individuelles...).
- L'emplacement des éventuels postes HTA/BT de distribution publique et poste de livraison HTA



D

## Dossier de calcul

- Avec les liaisons au réseau des branchements;
- La liste du matériel employé (nature des conducteurs, distributeurs...) et leur origine (fabricant);
- Le schéma des circuits de communication y compris les barettes de dérivations et boîtiers de téléreport;
- Le repérage des différents matériels et accessoires (points de livraison, distributeurs...).

 **Disponible :**  
auprès de votre électricien ou votre architecte

### En plus pour les lotissements :

Les conditions d'accès aux branchements et au poste du lotissement

### En plus pour les immeubles pour le dossier de calcul :

- Un plan de découpage des différents lots par niveau avec leur puissance de dimensionnement;
- Le dossier de calcul de la colonne électrique avec les dérivations individuelles;
- Le dimensionnement et les caractéristiques de la colonne et des parois supportant les ouvrages (nature des conducteurs, distributeurs, appareillages, conduits...);
- Les conditions d'accès à la colonne.



## E

### La convention RRO

La convention RRO sera établie avec votre chargé d'affaire avant le début des travaux

#### 1. Qu'est-ce qu'une Convention RRO ?

La Convention RRO signifie Convention pour la Réalisation et la Remise d'Ouvrage électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif VERTICAL.

La Convention a pour objet de préciser les modalités de réalisation des Ouvrages nécessaires à la desserte de l'Opération et les modalités de leur remise à EDF.

Le promoteur, aménageur ou lotisseur s'engage à réaliser les Ouvrages nécessaires à la desserte de l'Opération, en vue de leur remise à EDF, pour exploitation, en sa qualité de gestionnaire du Réseau Public de Distribution.

La Convention comprend les pièces constitutives suivantes :

- Les Conditions Générales & Les Conditions Particulières.
- La description et les caractéristiques de l'Opération réalisée par le PAL, ainsi que le programme détaillé de réalisation, sont précisés dans les Conditions Particulières.

#### 2. Chiffrage de la Convention RRO

Le prix des Ouvrages est établi en fonction des caractéristiques des Ouvrages que le PAL doit remettre à EDF. Il est déterminé sur la base de la proposition de raccordement transmise par EDF au PAL suite à sa demande de raccordement pour l'Opération projetée.

Ce prix est global et forfaitaire. Il est indiqué hors TVA dans la Convention.

#### 3. Convention RRO et commande

La fiche fournisseur (Décrite page suivante) est indispensable à l'élaboration de la convention RRO.

La convention RRO est envoyée avec le devis.

Dès la réception des documents signés (Devis et convention RRO) par nos services, la commande vous sera envoyée.

Cette commande, dont le montant global arrêté est indiqué dans les Conditions Particulières, est passée TTC pour la totalité des Ouvrages réalisés par le PAL et remis à EDF.

#### 4. Réalisation des travaux

Les Ouvrages sont réalisés conformément à la réglementation, aux normes et spécifications techniques en vigueur.

*Le PAL doit laisser libre accès à EDF au chantier de l'Opération. Toutefois, EDF ne pourra faire ses observations qu'au PAL et en aucun cas aux entreprises titulaires des marchés conclus par ce dernier dans le cadre de la Convention.\**

#### 5. Réception des travaux

Un contrôle de la conformité des Ouvrages par rapport au dossier de réalisation, aux normes et règles en vigueur est réalisé par le PAL préalablement à la Réception des Ouvrages.

Les Ouvrages construits dans le cadre de la Convention sont des biens concédés, ils sont intégrés à la concession de distribution publique d'électricité dont EDF est titulaire afin d'être exploités par elle. Ils ne peuvent être remis à EDF qu'après le prononcé de la Réception sans réserve.

Lorsque la Réception est prononcée sans réserve, le PAL remet à EDF les Ouvrages par l'intermédiaire d'un procès-verbal de remise d'ouvrage.

Cette remise d'ouvrage constitue un transfert de la responsabilité de l'Ouvrage du PAL vers EDF.

Le PAL s'interdit alors, ainsi qu'à ses prestataires, tout accès aux Ouvrages, qui sont considérés comme pouvant être sous tension.

#### 6. Paiement de la RRO et facture

Le règlement du prix au PAL est exigible après exécution et remise des Ouvrages par le PAL à EDF.

La réception de travaux vous sera transmise afin que vous puissiez établir puis transmettre votre facture.

Les factures, établies en un exemplaire au nom d'EDF, sont adressées à l'adresse précisée dans les Conditions Particulières.

# Formulaire demande de raccordement d'un programme immobilier



**Mention\*** = informations à fournir OBLIGATOIREMENT pour la prise en compte de votre dossier.

## CONTACTS & COORDONNÉES INTERVENANTS

Les correspondances, devis et factures seront communiqués exclusivement au DEMANDEUR ou au TIERS HABILITÉ via les coordonnées transmises.

### DEMANDEUR DU RACCORDEMENT :

C'est l'entité qui a reçu l'Acte d'Urbanisme. Le raccordement d'un projet collectif nécessite des travaux au sein de la parcelle privative du projet. EDF établit une convention de Réalisation et de Remise d'Ouvrages(RRO) de ces travaux confiés au demandeur, s'il s'agit d'un PROFESSIONNEL.

Nom* :	<b>Si professionnel</b>
Prénom* :	Raison sociale* :
Téléphone fixe* :	N° de SIRET* :
Mobile* :	<i>Joindre un Kbis de moins de 3 mois</i>
E-Mail* :	Précisez, si collectivité* : Oui Non
Adresse postale* :	
Adresse de facturation :	
<i>si différente de l'adresse postale du demandeur</i>	

### Si différent, INTERLOCUTEUR TECHNIQUE (Ex: électricien, architecte...)

Société* :	Téléphone fixe* :
Nom* :	Mobile* :
Prénom* :	E-Mail* :
Adresse postale* :	



**Mention\*** = informations à fournir OBLIGATOIREMENT pour la prise en compte de votre dossier.

## CONTACTS & COORDONNÉES INTERVENANTS (suite)

Les correspondances, devis et factures seront communiqués exclusivement au DEMANDEUR ou au TIERS HABILITÉ via les coordonnées transmises.

### OPTION : TIERS HABILITÉ

Oui\*

Non\*

**Il s'agit d'un professionnel inscrit au registre des commerces choisi par le demandeur pour effectuer tout ou partie des démarches de raccordement auprès d'EDF Archipel GUADELOUPE.**

**Dans le cas où le demandeur est un particulier, si des travaux doivent être réalisés dans la propriété privée, un tiers habilité professionnel est obligatoire pour pouvoir bénéficier d'une commande RRO (Réalisation Remise d'Ouvrages).**

Le tiers dispose **d'une autorisation** : pour réaliser la demande de raccordement au nom du demandeur auprès d'EDF Archipel Guadeloupe, avec accès au dossier de raccordement.

Le tiers dispose **d'un mandat** : lui permettant d'agir au nom et pour le compte du demandeur. Dans ce cas, l'interlocuteur d'EDF Archipel Guadeloupe sera le tiers habilité.

#### **Si mandat, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers habilité à :**

signer la proposition de raccordement en son nom,

signer la proposition de raccordement au nom du mandataire pour son compte,

procéder au(x) règlement(s) des travaux de raccordement auprès de EDF Archipel Guadeloupe

*Copie de l'autorisation ou du mandat détaillé à joindre OBLIGATOIREMENT*

Société\* :

Téléphone fixe\* :

Nom\* :

Mobile\* :

Prénom\* :

E-Mail\* :

Adresse postale\* :



**Mention\*** = informations à fournir OBLIGATOIREMENT pour la prise en compte de votre dossier.

## CONTACTS & COORDONNÉES INTERVENANTS (suite)

### Prestataires du maître d'ouvrage

---

#### Maitre d'œuvre

Raison sociale\* :

N° et nom de voie\* :

Code postal\* :

Commune\* :

Interlocuteur (nom, prénom)\* :

Téléphone\* :

Mobile\* :

Mél\* :

---

#### Bureau d'étude

Raison sociale\* :

N° et nom de voie\* :

Code postal\* :

Commune\* :

Interlocuteur (nom, prénom)\* :

Téléphone\* :

Mobile\* :

Mél\* :

---

#### Architecte

Raison sociale\* :

N° et nom de voie\* :

Code postal\* :

Commune\* :

Interlocuteur (nom, prénom)\* :

Téléphone\* :

Mobile\* :

Mél\* :

---

#### Installateur-électricien

Raison sociale\* :

N° et nom de voie\* :

Code postal\* :

Commune\* :

Interlocuteur (nom, prénom)\* :

Téléphone\* :

Mobile\* :

Mél\* :

---

#### Autre prestataire

Raison sociale\* :

N° et nom de voie\* :

Code postal\* :

Commune\* :

Interlocuteur (nom, prénom)\* :

Téléphone\* :

Mobile\* :

Mél\* :



## DESCRIPTION DU PROJET

### IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU PROJET

Nom du programme immobilier :

Localisation du programme :

N° et nom de voie\* :

Code postal :

Commune :

**Nom donné au programme et aux résidences :**

**L'opération est-elle située sur une ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) ?**

Oui      Non      **Si oui**, préciser le nom de l'ANRU :

**L'opération est-elle située sur un SA (Secteur d'Aménagement) ?**

Oui      Non      **Si oui**, préciser le nom du SA :

**L'opération est-elle située sur une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) ?**

Oui      Non      **Si oui**, préciser le nom de la ZAC :

**Une pré-étude a-t-elle été réalisée pour ce projet ?**

Oui      Non      **Si oui**, préciser sa référence :

## DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

### NATURE DU PROJET

**Précisez la nature de votre projet :**

Lotissement, aménagement d'un terrain.

Immeuble.

### Caractéristiques du lotissement

*A ne remplir que dans le cas d'un lotissement ou d'un aménagement de terrain.*

Superficie totale du terrain (y compris voiries, espaces vert...): m<sup>2</sup>

Surface Plancher : m<sup>2</sup>

Nombre de lots nus :

Nombre de lots bâtis :

Date souhaitée de mise en exploitation du réseau :



## DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

### Destination de votre projet

**Usage résidentiel** Précisez votre demande en remplissant une ou plusieurs fiches D2-1 « caractéristiques détaillées d'un lotissement à usage résidentiel ».

**Nombre de fiches D2-1 jointes en annexe :**

**Autres usages (tertiaire, industriel...)** Précisez votre demande en remplissant une ou plusieurs fiches D2-2 « caractéristiques de l'aménagement d'un terrain pour des usages autres que résidentiels ».

**Nombre de fiches D2-2 jointes en annexe :**

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de votre projet, la norme NFC 14-100 définit les modalités à appliquer pour déterminer la puissance globale qui sera prise en compte par EDF pour le calcul des canalisations.

**Puissance de raccordement :** **kVA**

### Caractéristiques de l'immeuble

*A ne remplir que dans le cas d'un immeuble.*

Superficie totale de l'immeuble (SHOB) : m<sup>2</sup>

Surface Hors Œuvre Nette (SHON) : m<sup>2</sup>

Nombre d'étages : Nombre de cages d'escalier :

Nature de la construction : Neuve Rénovation

Date souhaitée de mise en exploitation du Raccordement de l'immeuble :

### Destination de votre projet

**Usage résidentiel prépondérant** Précisez votre demande en remplissant une ou plusieurs fiches D3-1 « caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage résidentiel ».

**Nombre de fiches D3-1 jointes en annexe :**

**Autres usages (tertiaire, industriel...)** Précisez votre demande en remplissant une ou plusieurs fiches D3-2 « caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage autre que résidentiel ».

**Nombre de fiches D3-2 jointes en annexe :**

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de votre projet, la norme NFC 14-100 définit les modalités à appliquer pour déterminer la puissance globale qui sera prise en compte par EDF pour le calcul des canalisations.

**Puissance de raccordement :** **kVA**



## DESCRIPTION DU PROJET (suite)

### QUALITÉ DE DESSERTE

Y a-t-il une sensibilité particulière en termes de qualité de l'alimentation électrique ?

Oui Non **Si oui**, préciser le type de processus :

Y a-t-il des besoins de sécurisation par des liaisons de secours (garantie contractuelle de reprise de l'alimentation en cas d'incident) ?

Oui Non **Si oui**, préciser le niveau de sécurisation souhaité :

	total	
	Partiel (taux)	%

### DEMANDES CONNEXES

Dans l'éventualité de l'existence d'ouvrages électriques sur le site, souhaitez-vous leur déplacement préalable ?

Oui Non **Si oui**, référence de la demande de déplacement d'ouvrage électrique déposée auprès d'EDF :

Y a-t-il des bâtiments à démolir ?

Oui Non **Si oui**, nature et référence de la demande de suppression de raccordement électrique déposée auprès d'EDF :

Est-il prévu un raccordement au Réseau Public de Distribution, d'installations de production d'électricité ?

Oui Non **Si oui**, type de production et référence de la demande de suppression de raccordement électrique déposée auprès d'EDF :

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Si des Espaces De Livraison doivent bénéficier d'une puissance au-delà de 36 kVA, il est nécessaire de remplir le formulaire associé en supplément (Voir document sur [www.edf.gp](http://www.edf.gp)).

Compléments d'informations sur le projet :

# Fiche D2-1 : Caractéristiques détaillées d'un lotissement à usage résidentiel

Désignation du lotissement :

Fiche D2-1 n° /

Chaque point de raccordement à créer doit être repéré sur le plan parcellaire fourni par vos soins.

\*Pour les coffrets extérieurs, préciser si le branchement attendu est de type 1 (disjoncteur de branchement dans l'installation intérieure donc un seul coffret de branchement) ou de type 2 (pose de 2 coffrets dos à dos ou côte à côte hébergeant uniquement l'appareillage EDF).

N°lot/ Référence	Référence Parcelle	Surface (en m <sup>2</sup> )	Puissance Raccordement (kVA)	Mono/Tri	Usage*
A01/SG1/EP2/...	BC 705	500	12 kVA/36 kVA	Mono/tri	Maison/STEP/EP/SG...



## Fiche D2-2 : Caractéristiques détaillées de l'aménagement d'un terrain pour des usages autres que résidentiel

Désignation de la zone d'aménagement :

Fiche D2-2 n° /

Chaque point de raccordement à créer doit être repéré sur le plan parcellaire fourni par vos soins.

\*Pour les coffrets extérieurs, préciser si le branchement attendu est de type 1 (disjoncteur de branchement dans l'installation intérieure donc un seul coffret de branchement) ou de type 2 (pose de 2 coffrets dos à dos ou côte à côte hébergeant uniquement l'appareillage EDF).

N°lot/ Référence	Référence Parcelle	Surface (en m <sup>2</sup> )	Puissance Raccordement (kVA)	Mono/Tri	Usage*
A01/SG1/EP2/...	BC 705	500	12 kVA/36 kVA	Mono/tri	Maison/STEP/EP/SG...



# Fiche D3-1 : Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage résidentiel

Désignation de l'immeuble : \_\_\_\_\_ Fiche D3-1 n° \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Les logements résidentiels sont-ils équipés avec une climatisation électrique ?      Oui      Non

Le nombre de points de raccordement est à préciser par niveau et par cage d'escalier.

\*Pour les coffrets extérieurs, préciser si le branchement attendu est de type 1 (disjoncteur de branchement dans l'installation intérieure donc un seul coffret de branchement) ou de type 2 (pose de 2 coffrets dos à dos ou côte à côte hébergeant uniquement l'appareillage EDF).

Etage	Emplacement Comptage	N°/Référence	Puissance Raccordement (kVA)	Mono/Tri	Usage*
RDC/01/02/...	Gaine/LT/Extérieur	A01/SG1/...	12 kVA/36 kVA	Mono/tri	Appartement/commerce/STEP/EP/SG...



## Fiche D3-2 : Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage non résidentiel

Désignation de l'immeuble :

Fiche D3-2 n° /

Le nombre de points de raccordement est à préciser par niveau et par cage d'escalier.

\*Pour les coffrets extérieurs, préciser si le branchement attendu est de type 1 (disjoncteur de branchement dans l'installation intérieure donc un seul coffret de branchement) ou de type 2 (pose de 2 coffrets dos à dos ou côte à côte hébergeant uniquement l'appareillage EDF).

Etage	Emplacement Comptage	Surface (en m <sup>2</sup> )	Puissance Raccordement (kVA)	Mono/Tri	Usage*
RDC/01/02/...	Gaine/LT/Extérieur	500	12 kVA/36 kVA	Mono/tri	Appartement/commerce/STEP/EP/SG...





**Mention\*** = informations à fournir OBLIGATOIREMENT pour la prise en compte de votre dossier.

## VÉRIFICATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER

COCHER ICI	Merci de cocher les cases pour indiquer que vous avez les pièces demandées	Cadre réservé à l'administration d'EDF
	Le formulaire de raccordement dûment complété et signé (7 pages) + annexes	
	<b>Si tiers habilité</b> , copie de l'autorisation ou du mandat détaillé	
	Plan de situation avec localisation terrain (Échelle 1/25.000ème ou 1/10.000ème)	
	Dossier de calcul	
	Plan de masse avec tracés (Échelle 1 /200ème ou 1 /500ème)	
	Une copie de l'autorisation d'urbanisme, le cas échéant le certificat de permis tacite (cas d'un permis) ou de non-opposition (cas d'une déclaration préalable)	
	<b>Pour les professionnels,</b>	
	Copie extrait KBIS de moins de 3 mois	
	Copie de la pièce d'identité du gérant	

*Merci de vérifier que votre dossier est complet grace à la liste ci dessus. Aucun dossier incomplet ne sera accepté.*

**NOTA :** La convention RRO sera établie avec votre chargé d'affaire avant le début des travaux



**Pour plus de précisions sur les pièces justificatives à transmettre, se référer à la notice des pièces justificatives et au formulaire.**

J'atteste avoir transmis l'intégralité des informations et pièces justificatives demandées, et souhaite que EDF Archipel GUADELOUPE établisse une proposition technique et financière à partir des éléments transmis.

Nom - Prénom du signataire\* :

Société / Fonction\* :

Date\* :

Signature\* :



EDF Archipel Guadeloupe  
Rue Euvremont Gène  
Bergevin - BP 85 - 97153 Pointe-à-Pitre

SA au capital de 1 551 810 543 euros  
552 081 317 RCS Paris

[www.edf.gp](http://www.edf.gp)